



Réduction à un mois du temps de préavis suite à dédite

Par **vavava**, le **10/04/2010** à **12:02**

Bonjour,

Je suis un particulier propriétaire bailleur. Ma locataire m'a envoyé une lettre RAR pour donner sa dédite en notifiant que son préavis était réduit à 1 mois pour cause de mutation. Lorsque je demande par sms le lendemain le justificatif, elle me dit qu'elle me faxe son avenant de travail. Elle n'est plus dans un bureau sur son lieu d'habitation mais maintenant itinérante (va signer des contrats à domicile) avec voiture de fonction rattachée au siège de la même société qui est à 30km. Cela fait déjà 10 jours que j'attends ce document mais toujours rien! y a-t-il un laps de temps maximum pour donner justifications ou peut-elle le donner quand elle veut même la veille du départ?

Un avenant de travail changeant son lieu de travail est-il le même chose qu'une mutation?

De plus, elle a commencé à repeindre certains murs sans les terminer (murs peints à hauteur d'homme, ou essuyage du rouleau), si ce n'est pas remis en état, le jour du départ, puis je faire terminer par un pro et enlever de la caution? Merci